



Comment faire faire un mur de soutènement à son voisin ?

Par **Marine12**, le **20/08/2020** à **14:41**

Bonjour

Nous avons acheté une maison l'année dernière qui est en contrebas par rapport au parking de la résidence voisine mais il n'y a aucun mur de soutènement pour retenir leurs terres. Nous souhaitons faire quelques travaux d'aménagement dans notre jardin et notamment arracher des arbres. Or il est très fort probable que lors de l'arrachage des arbres une partie du parking voisin s'effondre chez nous car ces arbres sont en bord de terrain et juste derrière à quelques centimètres se trouve le parking. Nous avons essayé de nous arranger à l'amiable mais le gestionnaire de la copropriété nous dit que notre grillage est sur notre propriété, il semblerait qu'elle n'ait pas compris que nous ne voulions pas une clôture mais un mur de soutènement.

Que faire pour faire constater ceci "officiellement" ? Quelles pourraient être les démarches car nous ne savons pas à qui nous adresser ?

Merci et cordialement.

Par **nihilscio**, le **20/08/2020** à **18:06**

Bonjour,

Il faudrait connaître l'historique de l'aménagement afin de déterminer quelles sont les

responsabilités.

S'il apparaissait que celui qui a fait construire votre maison avait créé un décaissement dont résulterait le risque présent d'éboulement, l'édification d'un mur de soutènement serait plutôt à votre charge.